



DEMANDE de REMBOURSEMENT

des FRAIS engagés pour la LIGUE DE TIR D'ALSACE

Demandeur

Nom

Adresse

Les frais engagés sont directement liés aux convocations, missions ordonnées par le Président

MISSION :	Objet	Lieu	Date Horaires	Nb.	Montant	Total

DEPLACEMENTS :	Objet	Lieu	Date	Nb. de Km parcourus	Taux de rembourst	Total

- Le covoiturage étant **fortement** encouragé.

- Les frais kilométriques du lieu de regroupement au lieu de convocation seront réglés au conducteur.

> 10 Km

- Les frais kilométriques individuels seront pris en compte du domicile au lieu de rendez-vous, aller-retour :

- Seul le kilométrage réel le plus rapide (version Michelin ou Google Maps) et le plus direct, aller / retour, du lieu de résidence principal en Alsace au lieu de convocation, fera l'objet d'un remboursement à:

0.40 €/Km

- J'atteste sur l'honneur ne transporter ou être transporté par aucune personne bénéficiant du même objet de remboursement.

AUTRES FRAIS : (à détailler et justifier)	Date	Total

- Le remboursement des ces frais est subordonné aux justificatifs et/ou convocation(s).

DOMICILIATION BANCAIRE du REMBOURSEMENT : (Joindre un RIB lors d'un 1er rbst)	TOTAL	- €
Etablissement Guichet Numéro Compte Clé RIB	Avance	- €
RIB:	A perc.v.	
IBAN: FR76		
Code BIC:		

- Le remboursement des frais est subordonné aux justificatifs et/ou convocations.

- Je certifie sincères les informations mentionnées ci-dessus et atteste sur l'honneur de ne bénéficier d'aucun autre remboursement pour les frais engagés ci-dessus.

Date	BON a PAYER	Le Trésorier de la LTA
Signature demandeur :	Pour le président de la LTA Le responsable :	Date
	Nom	
	Date	
	BON a PAYER	